

## CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Liste des présents : 12

Absents excusés : DOUBLET Cédric (procuration SOULIE Anne) BECHACQ Amandine

Secrétaire de séance : SARRAMEA Nicole

#### ORDRE DU JOUR :

✚ **Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 22 juin 2022 .**

✚ **Décision modificative - BP 2022**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus au budget de l'exercice 2022 sont insuffisants. Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'en approuver les décisions modificatives :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
Ent. et répar.de bâtiments		- 2 070,00 €
Virement à la section d'investissement		2 070,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
Travaux extension de réseaux		17 392,00€
Travaux mairie		3 200,00€
achat matériel de voirie		1 100,00€
achat lave linge		810,00€
Peinture fronton salle des fêtes		2 500,00€
Remb. extension réseaux	17 392,00€	
Subvention DSIL	5 540,00€	
Virement section fonctionnement	2 070,00€	
<b>TOTAL</b>	<b>25 002,00€</b>	<b>25 002,00€</b>

Vote à l'unanimité.

✚ **Demande de subvention au titre des amendes de police 2022**

Le Conseil Départemental a sollicité la commune pour le dépôt de son dossier de demande d'aide au titre des amendes de police pour 2022.

Le programme de travaux proposés porte sur des travaux d'aménagement et de sécurisation des circulations dans la commune pour un montant de 15 942,20€ HT

Vote à l'unanimité.

**✚ Désignation d'un délégué de la commune au sein du SIVOS DES A3B.**

Madame le Maire expose que suite au décès de Mr Nicolas TRESSENS, conseiller municipal et représentant de la commune au SIVOS DES A3B, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de cette structure.

Mr BARNOLE Régis est élu en tant que représentant de la commune au sein du SIVOS DES A3B.

Vote à l'unanimité.

**✚ Proposition d'assiette de coupes de bois - exercice 2023**

Les travaux prévus en 2023 ne se feront pas. Elle seront réalisées sur les parcelles 2U 5U en 2025 et sur la parcelle 7U en 2028.

Vote à l'unanimité.

**✚ Modification de la compétence Projet Culturel de Territoire par l'ajout de l'itinérance culturelle dans les statuts de la CA TLP.**

Dans le cadre de son projet d'agglomération, la CA TLP a fait valoir sa volonté de faire du développement culturel et touristique une identité forte auprès de ses habitants et un levier de développement local.

L'enjeu pour le territoire est de formuler une ambition qui mobilise, dans un objectif de reconquête culturelle touristique, l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels concernés par les différents sites et entités territoriales de l'agglomération. Il est donc proposé d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées en rajoutant l'itinérance culturelle à la compétence "Projet Culturel de Territoire".

Vote à l'unanimité.

**✚ Réhabilitation de la cantine de l'école - demande de subvention auprès du Département au titre du FAR 2022.**

La cuisine de l'école n'a pas fait l'objet de rénovation depuis de nombreuses années. Aujourd'hui elle est vétuste et non fonctionnelle.

La municipalité souhaite engager des travaux pour la mettre aux normes et l'adapter aux besoins de ce service.

Des devis ont été demandés auprès de professionnel de ce type d'aménagement.

Les travaux sont estimés à 41 792,00€ HT , soit 50 150,52€ TTC.

Ces travaux sont susceptibles d'être aidés au titre du FAR 2022.

Le financement est le suivant :

DEPENSES (€HT)	RECETTES (€HT)
Travaux.....23 520,00€	Etat (DSIL).....20 693,00€
Fournitures et pose de cuisine.....18 272,00€	Département..... 8 561,00€
	Commune (maître d'ouvrage).....12 538,00€
<b>TOTAL :</b>	<b>TOTAL :</b>
<b>41 792,00€</b>	<b>41 792,00€</b>

Vote à l'unanimité.

### **Extension des réseaux.**

Une demande présentée par Mr COURTADE Sébastien représentant la SCI FAMS en vue des travaux de raccordement au réseau d'électricité de la parcelle cadastrée A279.

Le demandeur est redevable de la part de la contribution, correspondant au branchement et à la fraction de l'extension du réseau public située sur le terrain d'assiette de l'opération.

Le devis réalisé par le SDE s'élève au total à 16 395€.

Le montant de 9 723€ reste à charge du demandeur, après avoir déduit la participation du SDE et la récupération de la TVA.

MR COURTADE s'engage à prendre en charge le financement individuel au réseau d'électricité de la parcelle cadastrée section A279.

Une autre demande présentée par Mr SARRAMEA Yves en vue des travaux de raccordement au réseau d'électricité de la parcelle cadastrée A190.

Le demandeur est redevable de la part de la contribution, correspondant au branchement et à la fraction de l'extension du réseau public située sur le terrain d'assiette de l'opération.

Le devis réalisé par le SDE s'élève au total à 12 930€.

Le montant de 7 669€ reste à charge du demandeur, après avoir déduit la participation du SDE et la récupération de la TVA.

MR COURTADE s'engage à prendre en charge le financement individuel au réseau d'électricité de la parcelle cadastrée section A190.

Vote à l'unanimité. (Mme SARRAMEA ne prend pas part au vote).

### **Questions diverses**

- Compte tenu du contexte de forte augmentation des coûts de l'énergie, diverses mesures d'économie vont devoir être envisagées pour y faire face.

Une prochaine séance du Conseil Municipal sera consacrée à ce sujet.

Une 1ère mesure concerne la réfection de l'éclairage de l'école. Il s'agit de remplacer les éclairages anciens par des éclairages LED.

Un devis a été établi pour un montant de 9 804,00€TTC.

- Un concert organisé par Bernac-Animation aura lieu le 1er octobre à la salle des fêtes.
- Un vide grenier également organisé par Bernac-Animation se tiendra le 6 novembre 2022 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20H 45.